

rure dans cette partie de la Gatineau ; mais au-dessus et au-dessous des limites de Baskatonge, MM. Gilmour et Hamilton font, tous les ans, de grandes quantités de billots de sciage. Il y a aussi un bon chemin d'hiver qui traverse le township vers le centre. Ce chemin a été fait par les messieurs que je viens de nommer, et à peu de frais on pourrait maintenant le rendre praticable pendant l'été. Cette amélioration seule porterait les colons à venir s'établir le long du chemin et des bords du Lac Baskatonge, où il y a une belle étendue de terre couverte de bois dur.

"Ce township a un caractère tout particulier. Depuis les bords de la Rivière-Gatineau jusqu'au-delà du Lac-Baskatonge, le sol est ondulé et les pentes graduelles, sauf quelques exceptions. Les côtés sud-est et est du lac susdit sont très-montagneux et raboteux, avec çà et là de profondes ravines qui divisent les eaux des rivières du Lièvre et Gatineau, et, s'il faut en croire le rapport des Sauvages, les eaux du Lac-Baskatonge s'écoulent par ces deux rivières. Pour ma part, je suis de cet avis ; car, par le fait que les eaux de la Gatineau refluant dans le lac, l'on doit conclure que son niveau est moins élevé. Il n'y a aucun doute que les terres aux environs d'un grand nombre de lacs dans le township seraient, sans cela, propres à la culture. Il y a aussi des savanes, mais elles pourraient être converties en prairies par le drainage ordinaire. Je pense, néanmoins, que les lacs seront, pour les colons, plus avantageux qu'autrement, car ils abondent en très-beaux poissons, pesant de 5 à 25 livres. Le côté ouest de la Gatineau, depuis la limite du township d'Egan et jusqu'à plusieurs milles au-delà de la ferme de Gilmour (qui est sur une île de la Rivière-Gatineau d'une étendue considérable et qui renferme plusieurs cents acres de belles terres) et de là à l'ouest, 14 ou 15 milles en arrière, est propre à la culture, sa surface étant unie ; en quelques endroits, le sol est pierreux, mais ailleurs il se compose d'argile et de marne jaune, et il est, par conséquent, propre à la culture."

TOWNSHIPS DE POLETTE ET TURCOTTE.

Ces townships contigus sont situés sur le côté nord de la Rivière-St.-Maurice. Le township de Polette, sis partie dans le comté de Champlain et partie dans le comté de Portneuf, touche par le sud-ouest la seigneurie de Batiscan, et présente sur la rivière St. Maurice un front de 12½ milles, divisé en 62 lots de ferme, plusieurs desquels sont déjà occupés ; le grand commerce de bois qui se fait sur cette rivière et ses tributaires, contribuera beaucoup à en augmenter la valeur.

La Rivière-Wisseneau ou Wasseneau, qui se décharge dans la Rivière-St.-Maurice à environ un demi-mille plus bas que l'embouchure de la Rivière-aux-Rats, dans le township de Turcotte, traverse ce township du nord-est au sud-ouest ; le bras nord de cette rivière entre dans le township dans la direction du nord-ouest ; elle offre, ainsi que ses tributaires, d'après ce que l'on en rapporte, de magnifiques étendues de terre très-favorables aux établissements.

Le township de Turcotte, situé dans le comté de Portneuf, est contigu au sud-ouest du township de Polette, et son front sur le St. Maurice est divisé en 60 lots de ferme sur les deux côtés de la Rivière-aux-Rats, à partir de la profondeur du premier rang jusqu'à la limite nord-ouest du township, a été arpenté ; ce rang, ainsi que ceux déjà arpentés en arrière du St. Maurice, ouvriront à la colonisation un grand nombre de belles étendues de terre propre à la culture, couvrant plus de 41,042 acres subdivisés en rangs et en lots, comme le fait voir l'arpenteur provincial M. Wallace, dans son rapport adressé au département :

"Le front du township de Polette offre de belles étendues de terre. La partie adjacente au St. Maurice se compose de dépôts d'alluvion de différents âges, distribués en cou-